

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents : 9
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 5
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 février 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger (*arrivé à la question n°18*), TRON Jean-Michel, NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre.

EXCUSES : Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme ALLEMANDI Florence, MM BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUVET Patrice ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/13

OBJET : REGIE UBAYE SKI : ORGANISATION JOURNEE NEIGE POUR TOUS SUR LE GOLF DE BARCELONNETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP), en vertu de sa compétence « Ski », organise et développe les pratiques hivernales des stations alpines et des sites et itinéraires nordiques de la vallée ;

CONSIDERANT que cette compétence est exercée par la « Régie Ubaye Ski », régie intercommunale à autonomie financière qui gère les stations alpines du Sauze, de Sainte Anne et de Larche, ainsi que les sites nordiques de Larche, de Saint Paul et du golf de Barcelonnette ;

CONSIDERANT l'organisation par la Régie Ubaye Ski de la première journée « Neige pour tous » sur le site nordique du golf du Bois Chenu à Barcelonnette, dédiée au partage entre personnes en situation de handicap et personnes valides au travers d'activités nordiques ;

CONSIDERANT que le coût de cette action, estimé à 3500 € TTC, peut faire l'objet d'un financement auprès du département à hauteur de 30% ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du département à hauteur de 30% du projet soit 1 050 €,
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie, dépenses de fonctionnement ski nordique.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

